



APSSAP

Association paritaire
pour la santé et la sécurité du travail,
secteur « Administration provinciale »

Informations sur les déversements accidentels, les mesures d'urgence et les premiers soins SIMDUT

OBJECTIF

Ce document a pour objectif de vous informer sur les bonnes pratiques en matière de déversements, de mesures d'urgence et de premiers soins en ce qui a trait aux produits dangereux.

PROCÉDURE D'UTILISATION

1. Lire les informations de ce document.
2. Établir une procédure de déversement, mesure d'urgence et premiers soins en fonction des informations de ce document et des fiches de données de sécurité de vos produits.
3. Contacter les conseillers de l'APSSAP à chacune des étapes où vous aurez des questions ou des besoins d'accompagnement spécifiques au www.apssap.qc.ca sous l'onglet *Demande de service*.



MOYENS DE PRÉVENTION

Que ce soit dans l'aire d'entreposage, lors du transfert des produits dans la zone de travail, lorsqu'ils sont versés dans un autre contenant ou durant l'utilisation de produits dangereux, il est important de pouvoir évaluer les moyens à prendre afin d'éliminer ou réduire les déversements potentiels.

- Développer de bonnes habitudes de travail, comme refermer les contenants après les avoir utilisés, éliminer les produits dangereux que l'on n'utilise plus;
- Favoriser l'utilisation d'une pompe ou un autre mécanisme plutôt que de verser directement dans un contenant;
- Utiliser de plateaux collecteurs et une enceinte de confinement secondaire là où un déversement peut se produire aide à prévenir les risques de déversement majeur;
- Protéger en tout temps les contenants et les tuyaux afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés;
- Inspecter régulièrement les contenants et la tuyauterie pour détecter toute fuite ou signe de corrosion ou de dégradation;
- Entretien des lieux d'entreposage et minimiser l'encombrement inutile.

NIVEAU D'INTERVENTION

Lors d'un déversement d'un produit dangereux, il est essentiel de savoir quand déclencher votre plan d'intervention ou bien s'il est préférable d'évacuer les lieux et limiter l'accès parce que vous n'avez pas la capacité d'intervenir de façon sécuritaire.

Les déversements sont généralement classés en deux catégories : majeurs ou mineurs.

De façon générale, un déversement mineur présente peu de risque pour la santé et il peut être nettoyé par les travailleurs du milieu ou une équipe d'intervention.

Un déversement plus risqué pour les travailleurs est considéré majeur. Il est alors préférable de confier l'intervention aux services spécialisés en mesure d'urgence (9-1-1).

En cas de fuite ou de déversement d'un produit dangereux, assurer un confinement et un périmètre de sécurité.

Posez-vous d'abord les questions suivantes :

- Connaissez-vous le produit déversé et les dangers qu'il comporte ?
 - La fiche de donnée de sécurité a été consultée ?
- La quantité de produit déversée est-elle assez faible (ex : plus petit qu'une chaudière) ou la fuite colmatée ?
- Avez-vous suivi une formation pour intervenir adéquatement et sentez-vous apte à intervenir ?
- Avez-vous les équipements appropriés pour intervenir en toute sécurité ?
- Êtes-vous en mesure de contrôler la situation sans faire appel aux 9-1-1 ?



Si vous avez répondu OUI à toutes ces questions :

- Il s'agit d'un déversement mineur
- Déclencher le plan d'intervention

Si vous avez répondu NON à une ou plusieurs questions :

- Il s'agit d'un déversement majeur
- Évacuer les lieux et appeler le 9-1-1

PLAN D'INTERVENTION

Il est impératif que l'organisation possède un plan des mesures d'urgence pour assurer la sécurité des travailleurs. Ceux-ci doivent être prêts et savoir quoi faire en cas de déversement. Pour atteindre cet objectif, l'établissement doit :

- Mettre en place les procédures ainsi que l'équipement approprié ;
- Évaluer les dangers (par exemple, danger d'incendie, danger pour la santé, réactivité) des matières avec lesquelles vous travaillez et être en mesure de nettoyer un petit déversement ou une fuite minime de façon convenable et sécuritaire ;
- Se garantir que l'équipement de lutte contre les déversements, les outils et l'équipement de protection individuelle sont facilement et rapidement utilisables ;
- S'assurer que les contrôles d'ingénierie sont adéquats et fonctionnent comme il se doit ;
- Afficher bien en vue les mesures d'urgence et les numéros de téléphone de l'équipe d'intervention ;
- Informer les travailleurs du plan de mesures d'urgence (noms et numéros de téléphone des personnes à contacter, accès aux douches d'urgence, plan d'évacuation) ;
- Former les travailleurs à la méthode d'intervention lors d'un déversement mineur ;
- Prévoir des exercices du plan d'intervention en simulant un déversement une fois par année.

Il est impératif que le service de prévention et de protection des incendies de la municipalité soit au fait des produits et des risques inhérents que les produits dangereux présentent. Ils pourront déterminer s'ils ont la capacité d'intervenir ou bien s'ils auront recours à une équipe d'intervention spécialisée en matière dangereuse.

En attente de la réalisation de votre plan des mesures d'urgence, voici quelques bonnes pratiques habituellement utilisées lors d'un déversement mineur. Il est à noter que l'intervention en cas de déversement doit se faire en fonction des dangers liés à la matière et des conditions du lieu de travail.



LES BONNES PRATIQUES

Les bonnes pratiques sont tirées du *Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail* (CCHST) :

1. Porter l'équipement de protection qui convient au danger en question ;
2. Utiliser les outils et l'équipement qui conviennent à la matière déversée (par exemple, résistants à la corrosion) ;
3. Enlever ou éteindre les sources d'inflammation ;
4. Arrêter ou réduire la fuite, s'il est sécuritaire de le faire ;
5. Ne pas toucher à la matière déversée ;
6. Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les drains ou autres espaces clos ;
7. Augmenter la ventilation à l'endroit du déversement ;
8. Prévenir la dispersion de la poussière et des vapeurs dans d'autres endroits ;
9. Utiliser, si possible, un dépoussiérant pour les matières de granulométrie très fine ;
10. Confiner le déversement avec de la terre, du sable ou un autre matériau absorbant qui ne réagit pas avec la matière déversée ;
11. Faire absorber le liquide déversé par un agent absorbant qui ne réagit pas avec le produit chimique déversé ;
12. Écoper ou pelleter la matière déversée dans des contenants adéquats, étiquetés et comportant des couvercles ;
13. Rincer à grande eau l'endroit du déversement, s'il est sécuritaire de le faire, et confiner le ruissellement pour élimination ultérieure ;
14. Manipuler le matériau absorbant contaminé comme s'il était aussi dangereux que la matière déversée ;
15. Éliminer correctement les déchets, conformément à la législation applicable ;
16. S'assurer que les vêtements, l'équipement et les outils sont dûment décontaminés après le nettoyage du déversement ;
17. Analyser les causes du déversement ou de la fuite et prévoir pour que cette situation ne se reproduise plus.

TROUSSES POUR LES DÉVERSEMENTS MINEURS

Le contenu des trousse doit correspondre aux déversements susceptibles de survenir dans votre établissement. En général, on y trouve minimalement les éléments suivants :

- Des gants de nitrile de tailles différentes;
- Des lunettes de sécurité ;
- Un balai et un porte-poussière ;
- Des sacs pour éliminer les déchets dangereux (polypropylène) ;
- Des étiquettes SIMDUT servant à identifier le contenu du sac de récupération ;
- Des absorbants tout usage (feuilles absorbantes, poudres absorbantes, boudins, etc.) en quantité suffisante pour intervenir lors d'un déversement mineur ;
- Des produits neutralisants (pour acide, base, formaldéhyde, glutaraldéhyde, solvant inflammable, etc.).



L'emplacement des trousse est affiché et facile à identifier. Leur contenu est inspecté régulièrement et après chaque utilisation par une personne désignée et formée pour accomplir cette tâche. Ces vérifications sont consignées dans un registre (dates, noms des personnes ayant inspecté, etc.).

LES PREMIERS SOINS : EXIGENCES GÉNÉRALES

Malgré toutes les précautions prises lors de la manipulation ou bien l'intervention en cas de déversement, il est possible que des travailleurs soient contaminés par une matière dangereuse.

Les premiers soins ont pour but de réduire au minimum les blessures et les incapacités, et dans les cas les plus graves, les premiers soins sont nécessaires à la survie.

Il est essentiel de consulter la Section 4 : *Premiers soins* d'une fiche de données de sécurité qui présente des recommandations sur la façon de réduire au minimum les effets d'une exposition accidentelle à un produit chimique. Les recommandations décrivent les mesures que les secouristes formés peuvent appliquer de façon sécuritaire sur le lieu d'exposition à un produit chimique. L'information relative aux premiers soins présentée sur une fiche de données de sécurité n'est qu'une composante dans le cadre de l'établissement d'un programme de premiers soins efficace en milieu de travail.

L'organisation doit également s'assurer :

- Que le matériel et les installations d'urgence soient offerts sur le lieu de travail ;
- Que tous les employés qui utilisent le produit dans le cadre de leur travail soient formés pour donner les premiers soins appropriés et disposent du matériel nécessaire pour le faire ;
- Que tous les employés soient en mesure de reconnaître les situations où de l'aide est nécessaire (par exemple : services d'intervention d'urgence sur les lieux, centre antipoison, soins médicaux) et comment l'obtenir.

Inspiré de :

- * *Document de support au plan d'action – La gestion des matières dangereuses et résiduelles* de l'APSAM
- * *Fiche technique - Gestion de la prévention : Se préparer à intervenir efficacement lors d'un déversement de Multiprévention*
- * *Fiche technique – Laboratoire : Déversement d'un produit chimique* de l'ASSTSAS

N'hésitez pas à communiquer avec les conseillers de l'APSSAP pour un accompagnement sans frais en cliquant sur le lien suivant : <https://apssap.qc.ca/demande-de-services/>